

CA1  
EA71  
C16  
FRE  
1972  
STORAGE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
REFERENCE

**LA 27<sup>e</sup> SESSION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES NATIONS UNIES**

*RÉDIGÉE PAR LE BUREAU DES AFFAIRES DES  
NATIONS UNIES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

OTTAWA, SEPTEMBRE 1972



## A LA CHARTRE DES NATIONS UNIES

B LES INSTRUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
CANADA À LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## INTRODUCTION

*Cette brochure a été rédigée à l'intention des délégués et des observateurs à la 27<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les familiariser avec le caractère général et le déroulement de la session de l'Assemblée générale, tout en mettant en évidence la participation du Canada aux divers organismes de l'Organisation des Nations Unies.*

*Pour être plus utile, sa lecture devrait accompagner celle des documents fournis, à Ottawa, par le ministère des Affaires extérieures et, à New York, par la Mission permanente du Canada.*

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
REFERENCE

## D LE CANADA ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Politique et objectifs du Canada aux Nations Unies
2. Revue canadienne des travaux de la 26<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale
3. Contributions du Canada à l'Organisation des Nations Unies
4. Débats des quatre pôles (représentations)
5. Contributions financières du Canada au budget ordinaire
6. Participation du Canada aux organismes de l'Organisation des Nations Unies



# TABLE DES MATIÈRES

Page

## A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

1

## B LES INSTRUMENTS DE LA PARTICIPATION OFFICIELLE DU CANADA À LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Le Bureau des affaires des Nations Unies
2. La Mission permanente du Canada
3. La délégation canadienne
4. Les observateurs

## C L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

1. États membres
2. Organigramme de l'Organisation des Nations Unies
3. Les fonctions de l'Assemblée générale
4. Le Président
5. Les vice-présidents
6. Les grandes commissions
7. Autres organes
8. Le vote
9. La session de l'Assemblée générale

## D LE CANADA ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Politique et objectifs du Canada aux Nations Unies
2. Revue canadienne des travaux de la 26<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale
3. Contributions du Canada à l'Organisation des Nations Unies
4. Barème des quotes-parts (en pourcentages)
5. Contributions financières du Canada au budget ordinaire
6. Participation du Canada aux organismes de l'Organisation des Nations Unies



## LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Après deux mois de discussions à San Francisco lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, les représentants de 50 pays, dont le Canada, ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945. Le Canada avait joué un rôle des plus actifs au cours de la Conférence et bon nombre de propositions canadiennes ont été incorporées à la Charte, qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Le *Préambule de la Charte* exprime les objectifs fondamentaux des 51 membres fondateurs\* et de ceux qui ont été admis aux Nations Unies depuis octobre 1945.

*“Nous, peuples des Nations Unies, résolus*

*à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*  
*à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*  
*à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*  
*à favoriser le progrès social et instaurer de meilleurs conditions de vie dans une liberté plus grande,*

*Et à ces fins*

*à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,*  
*à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,*  
*à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*  
*à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,*  
*Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.”*

\* La Pologne n'était pas représentée à la Conférence de San Francisco mais elle a adhéré à la Charte une fois que les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Royaume Uni se furent entendus sur le gouvernement polonais à reconnaître.

## BUREAU DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Le Bureau des affaires des Nations Unies est chargé principalement de la politique du Canada à l'égard des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Un des principes fondamentaux de la politique canadienne est de continuer activement à renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace de coopération internationale et notamment de façon à ce que les Nations Unies puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte. A ces fins, le Bureau poursuit sa tâche en étroite collaboration avec les autres Bureaux et les autres ministères et organismes de l'État.

La Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies a pour mission de coordonner les politique et activité canadiennes à l'endroit du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires, des organismes spéciaux des Nations Unies, et des institutions spécialisées. La Direction s'occupe également des questions concernant les droits de l'homme et des problèmes relatifs au développement socio-économique qui sont discutés aux Nations Unies.

La Direction des Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies est chargée d'évaluer la portée politique des événements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes des Nations Unies, d'examiner le développement institutionnel de l'Organisation des Nations Unies et les questions pertinentes d'administration, de finances et de procédure.

### MISSION PERMANENTE DU CANADA AUX NATIONS UNIES

#### NEW YORK

Presque tous les membres des Nations Unies, y compris le Canada, ont jugé qu'il était indispensable de maintenir une représentation permanente au siège des Nations Unies.

Certains États non-membres des Nations Unies, dont la Suisse, Monaco, la République fédérale d'Allemagne, la République de Corée et la République du Vietnam ont établi des missions permanentes d'observateurs à New York.

La première mission permanente du Canada à New York a été établie en janvier 1948 et le général MacNaughton y fut affecté à titre de premier représentant permanent du Canada aux Nations Unies. Les personnes qui succédèrent au général MacNaughton à la fin de son mandat, en décembre 1949, furent les suivantes:

## REPRÉSENTANTS PERMANENTS

(Suppléant) J.W. Holmes

(Suppléant) R.G. Riddel

R.G. Riddel

(Suppléant) E.H. Norman

David M. Johnson

R.A. MacKay

C.S.A. Ritchie

P. Tremblay

G. Ignatieff

Yvon Beaulne

## PÉRIODE

janvier 1950 – juin 1950

juin 1950 – août 1950

août 1950 – juin 1951

juin 1951 – juillet 1951

novembre 1951 – août 1955

août 1955 – novembre 1957

janvier 1958 – février 1962

juillet 1962 – juin 1966

juillet 1966 – février 1969

février 1969 – juin 1972

Le représentant permanent du Canada est actuellement l'ambassadeur Saul F. Rae. La mission dont il est le chef comprend:

L'ambassadeur et représentant permanent – Saul F. Rae

Le représentant permanent délégué et  
ministre

– G.L. Hearn

Le conseiller

– A.J. Matheson

Le conseiller

– E.B. Wang

Le conseiller

– L.J. Wilder

Le conseiller

– Lieutenant-colonel

W.J. Newlands

Le premier secrétaire (administration)

– W.A. Jenkins

Le premier secrétaire

– J.R. Morden

Le premier secrétaire

– R.J.L. Berlet

Le premier secrétaire

– E. Hébert

Le deuxième secrétaire

– Mlle A.M.H. Gendron

Le troisième secrétaire

– P. Sutherland

Au cours de l'automne, d'autres membres de la délégation du Canada auprès des Nations Unies s'ajoutent au personnel de la mission à New York.

## LA DÉLÉGATION DU CANADA A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*“La délégation d'un membre comprend cinq représentants et cinq suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.”*  
(Article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

*“Un représentant suppléant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée.”* (Article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Dans la pratique, il n'y a aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant).

La délégation canadienne à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation ont tous des responsabilités à l'égard de l'une des sept grandes commissions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retourne toujours à Ottawa pour des périodes de temps assez longues au cours de la session; au cours de son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et la Direction des affaires des Nations Unies du ministère fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres directions et ministères du gouvernement envoient aussi, souvent pour de plus courtes périodes de temps, des agents chargés d'assumer une partie du travail concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour.

## OBSERVATEURS

Depuis un certain nombre d'années, il est d'usage que les divers partis politiques fédéraux désignent des représentants qui accompagnent la délégation canadienne à l'Assemblée générale à titre d'observateurs. Des observateurs sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionné au nombre de sièges détenus par chaque parti.

A l'occasion, des Canadiens qui ont un intérêt professionnel pour les affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Nous croyons qu'une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à identifier et à évaluer les possibilités concrètes de solution des problèmes internationaux. De plus, même si la plupart des parlementaires connaissent les problèmes qui sont à l'étude aux Nations Unies, le rôle d'observateur peut mener à une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et qui peuvent toucher le Canada.

## ÉTATS MEMBRES

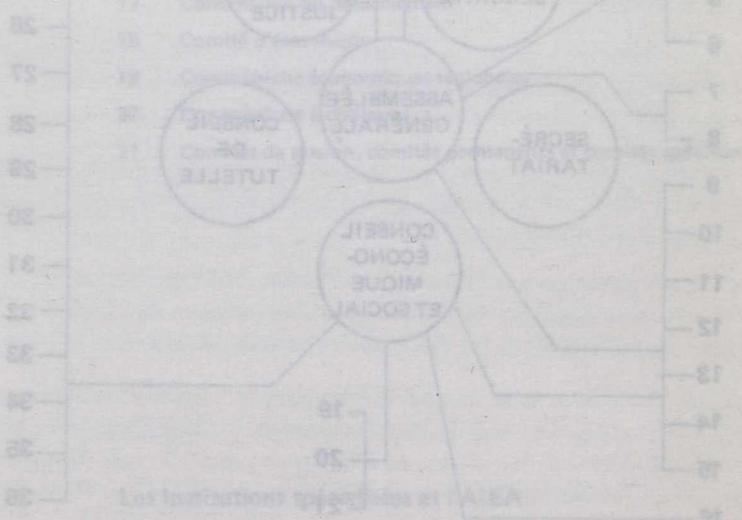
L'Assemblée générale comprend tous les 132 États membres des Nations Unies; chacun a droit à cinq représentants siégeant à l'Assemblée.

## 132 États membres des Nations Unies

Afghanistan	Côte d'Ivoire
*Afrique du Sud	*Cuba
Albanie	Dahomey
Algérie	*Danemark
*Arabie Saoudite	Egypte
*Argentine	*El Salvador
*Australie	Emirats arabes unis
Autriche	*Equateur
Bahreïn	Espagne
Barbade	*États-Unis d'Amérique
*Belgique	*Ethiopie
Bhoutan	Fidji
Birmanie	Finlande
*Bolivie	*France
Botswana	Gabon
*Brésil	Gambie
Bulgarie	Ghana
Burundi	*Grèce
Cameroun	*Guatemala
*Canada	Guinée
*Chili	Guinée équatoriale
*Chine	Guyane
Chypre	Haïti
Colombie	Haute Volta
Congo (Braazzaville)	Honduras
Costa Rica	Hongrie
	*Inde

Indonésie	*Norvège
*Irak	*Nouvelle-Zélande
*Iran	Oman
Irlande	Ouganda
Islande	Pakistan
Israël	*Panama
Italie	*Paraguay
Jamaïque	*Pays-Bas
Japon	*Pérou
Jordanie	*Philippines
Kenya	*Pologne
Koweït	Portugal
Laos	Qatar
Lesotho	République centrafricaine
*Liban	République démocratique populaire du Yémen
*Libéria	*République dominicaine
Libye	République kmère
*Luxembourg	*République socialiste soviétique de Biélorussie
Madagascar	*République socialiste soviétique d'Ukraine
Malaisie	République Unie de Tanzanie
Malawi	Roumanie
Maldives	*Royaume-Uni
Mali	Rwanda
Malte	Sénégal
Maroc	Sierra Leone
Maurice	Singapour
Mauritanie	Somalie
Mexique	Souaziland
Mongolie	Soudan
Népal	SRI Lanka
*Nicaragua	Suède
Niger	
Nigéria	

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| Syrie             | URSS         |
| Tchad             | Uruguay      |
| Tchécoslovaquie   | *Venezuela   |
| Thaïlande         | Yémen        |
| Togo              | *Yougoslavie |
| Trinité-et-Tobago | Zaïre        |
| Tunisie           | Zambie       |
| Turquie           |              |



Les institutions spécialisées de l'ONU

22 AEA Agence internationale de l'énergie atomique

23 OIT Organisation internationale du Travail

24 O.N.U. Organisation des Nations Unies

25 O.N.U. Organisation des Nations Unies

26 O.N.U. Organisation des Nations Unies

27 O.N.U. Organisation des Nations Unies

28 O.N.U. Organisation des Nations Unies

29 O.N.U. Organisation des Nations Unies

30 O.N.U. Organisation des Nations Unies

31 O.N.U. Organisation des Nations Unies

32 O.N.U. Organisation des Nations Unies

33 O.N.U. Organisation des Nations Unies

34 O.N.U. Organisation des Nations Unies

35 O.N.U. Organisation des Nations Unies

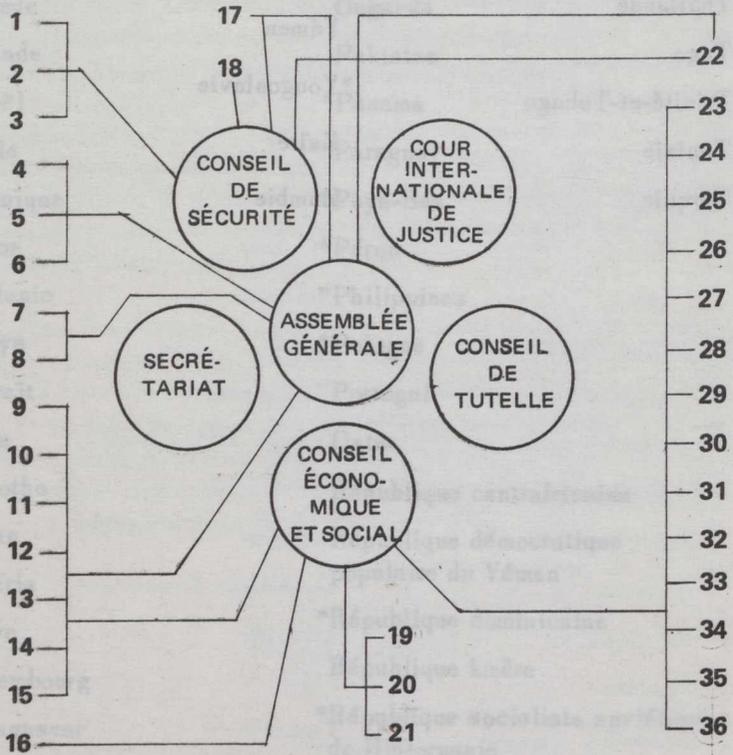
36 O.N.U. Organisation des Nations Unies

37 O.N.U. Organisation des Nations Unies

38 O.N.U. Organisation des Nations Unies

\*Membres originaires

## LES NATIONS UNIES



## Les Nations Unies

- 1 Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)
- 2 Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- 3 Force des Nations Unies chargée du maintien de la Paix à Chypre (UNFICYP)
- 4 Grandes commissions
- 5 Comités permanents et Commissions de procédure
- 6 Autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale
- 7 Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

- 8 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- 9 Conseil du commerce et du développement
- 10 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- 11 Fonds d'équipement des Nations Unies
- 12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- 13 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- 14 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE ou UNICEF)
- 15 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- 16 Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- 17 Commission du désarmement
- 18 Comité d'état-major
- 19 Commissions économiques régionales
- 20 Commissions techniques
- 21 Comités de session, comités permanents et comités spéciaux

### **Les Institutions spécialisées et l'AIEA**

\*L'astérisque indique que le Canada est membre du Conseil des gouverneurs ou du Conseil d'administration

- \*22 AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
- \*23 OIT Organisation internationale du travail
- \*24 FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- \*25 UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- 26 OMS Organisation mondiale de la santé
- \*27 FMI Fonds monétaire international
- \*28 IDA Association internationale pour le développement
- \*29 BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- \*30 SFI Société financière internationale
- \*31 OACI Organisation de l'aviation civile internationale
- 32 UPU Union postale universelle
- \*33 UIT Union internationale des télécommunications
- \*34 OMM Organisation météorologique mondiale
- \*35 OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- \*36 GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### SES FONCTIONS

L'Assemblée générale est l'organe plénier des Nations Unies et groupe les représentants de tous les États membres.

Ses fonctions officielles sont les suivantes:

Examiner les principes de la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, y compris les principes du désarmement et du contrôle des armements, et faire des recommandations à ce sujet;

Discuter tout problème qui touche à la paix et à la sécurité et, sauf dans les cas où un différend ou une situation est à l'étude au Conseil de sécurité, faire des recommandations à cet égard;

Discuter toute question qui entre dans le cadre de l'application de la Charte ou qui touche aux pouvoirs et fonctions de tout organe des Nations Unies et, sauf dans les cas susmentionnés, faire des recommandations sur la question;

Amorcer des études et faire des recommandations visant à promouvoir la coopération politique internationale, le développement du droit international et sa codification, la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et la collaboration internationale dans les domaines économique, social, culturel, éducatifs et sanitaires;

Recevoir et examiner les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies;

Faire des recommandations pour le règlement pacifique de toutes situations qui pourraient mettre en danger les relations amicales entre nations, quelle que soit l'origine de ces situations;

Surveiller, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, l'exécution des accords de tutelle pour toutes les régions qui ne sont pas désignées comme stratégiques;

Élire les dix membres non permanents du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de tutelle qui sont à élire; prendre part avec le Conseil de tutelle à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice; et, sur la recommandation du Conseil de sécurité, nommer le secrétaire général; élire les vingt-sept membres du Conseil économique et social. (Le Conseil, à l'heure actuelle, se compose de 27 membres. Toutefois, lors de sa 26<sup>e</sup> session l'Assemblée générale a adopté une résolution recommandant que le nombre des membres soit porté à 54. Le Conseil sera élargi dès que les deux tiers des États membres de l'ONU, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité auront ratifié l'amendement à Charte).

## LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est dirigée par le président, qui est élu au début de chaque session et qui reste en fonction jusqu'à la clôture. Ses pouvoirs généraux consistent à prononcer l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la session, à diriger les discussions en séance plénière, à assurer l'application du règlement, à donner la parole, à mettre les questions aux voix et à proclamer les décisions. Lors de l'élection du président, il est tenu compte de la nécessité de procéder par rotation à l'attribution de ce poste, suivant une répartition géographique équitable.\*

## LES VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale élit aussi dix-sept vice-présidents. Si le président est obligé de s'absenter pendant une séance ou une partie de séance, il charge un des vice-présidents de le remplacer.

En 1963, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents seraient élus suivant la répartition suivante:

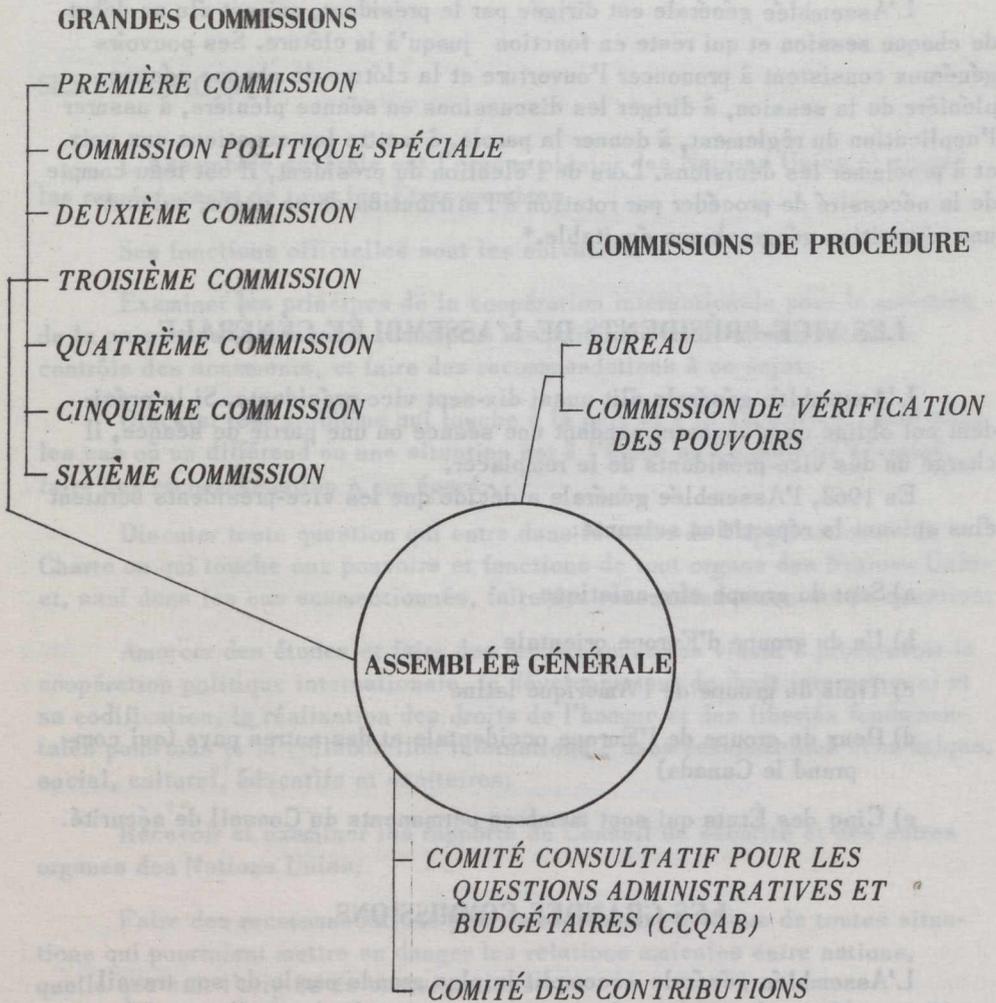
- a) Sept du groupe afro-asiatique
- b) Un du groupe d'Europe orientale
- c) Trois du groupe de l'Amérique latine
- d) Deux du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays (qui comprend le Canada)
- e) Cinq des États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.

## LES GRANDES COMMISSIONS

L'Assemblée générale accomplit la plus grande partie de son travail par l'intermédiaire de sept grandes commissions auprès desquelles tous les membres ont le droit d'être représentés. Chaque membre peut être représenté seulement par une personne à chacune des grandes commissions, mais il peut aussi affecter des conseillers et des experts à ces commissions. Sur désignation du président de la délégation intéressée, ces conseillers et ces experts peuvent agir en qualité de membres des commissions. Le quorum est constitué par un quart des membres de la commission, mais la présence de la majorité des membres est requise pour la mise aux voix d'une question. Les décisions sont prises à la majorité des voix. (Voir le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, articles 98-134)

\* L'élection du président a pour effet de réduire d'une personne le nombre des vice-présidents de la région à laquelle il appartient.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: SES PRINCIPAUX ORGANES



Les sept présidents des grandes commissions sont élus d'après les critères suivants:

- a) trois du groupe afro-asiatique
- b) un du groupe d'Europe orientale
- c) un du groupe d'Amérique latine
- d) un du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays
- e) la septième présidence est attribuée, par alternance annuelle, à un représentant des groupes mentionnés à c) et d).

Les grandes commissions sont les suivantes:

**PREMIÈRE COMMISSION** – Commission des questions politiques et de sécurité (y compris la réglementation des armements)

**COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE** – Commission politique spéciale (questions politiques non examinées par la Première Commission)

**DEUXIÈME COMMISSION** – Commission économique et financière

**TROISIÈME COMMISSION** – Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles

**QUATRIÈME COMMISSION** – Commission de tutelle (y compris les territoires non autonomes)

**CINQUIÈME COMMISSION** – Commission des questions administratives et budgétaires

**SIXIÈME COMMISSION** – Commission des questions juridiques

L'Assemblée, en règle générale, saisit de toutes les questions inscrites à son ordre du jour l'une des grandes commissions, un comité mixte ou un comité spécial pour l'étude de la question. Ces organes soumettent des propositions à l'approbation d'une séance plénière de l'Assemblée. Les questions dont l'étude n'a pas été confiée à l'une des grandes commissions sont traitées par l'Assemblée elle-même à des séances plénières.

## AUTRES ORGANES

En plus des grandes commissions, les organes suivants aident l'Assemblée générale dans l'accomplissement de sa tâche:

1) *Le Bureau*, qui se compose du président, des dix-sept vice-présidents de l'Assemblée, et des présidents des sept grandes commissions, est un organe de direction qui se réunit pendant la première semaine de la session pour recom-

mander l'inscription de points à l'ordre du jour, l'attribution de points de l'ordre du jour aux commissions, et pour surveiller le bon fonctionnement du travail de l'Assemblée:

2) *Le Comité de vérification des pouvoirs*, qui est nommé par le président à chaque session, vérifie les pouvoirs des représentants (l'URSS et les États-Unis sont traditionnellement membres du Comité);

3) *Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*, qui comprend des experts financiers, est chargé de l'examen du budget des Nations Unies;

4) *Le Comité des contributions* conseille l'Assemblée générale au sujet de la répartition des dépenses de l'Organisation parmi les membres.

Des organes subsidiaires et spéciaux sont constitués s'il y a lieu.

## LE VOTE

Le vote sur des questions importantes, comme les recommandations sur la paix et la sécurité, l'élection de membres des organismes, l'admission, la suspension et l'expulsion des membres, les questions de tutelle et les questions budgétaires, se fait à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Le vote sur les autres questions se fait à la majorité simple des voix.

Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix.

Pour déterminer les majorités des deux-tiers ou les majorités simples, seuls les "oui" et les "non" sont comptés, non les abstentions. Toutefois, dans la pratique des Nations Unies, l'abstention est devenue un moyen respecté et largement utilisé d'indiquer la position d'un gouvernement sur des questions à l'égard desquelles divers éléments contradictoires entrent en jeu et dans les cas où un simple vote par "oui" ou par "non" ne serait pas une expression exacte de l'attitude du gouvernement en question. Il y a très souvent des explications de vote, avant ou après la mise aux voix.

## LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre. Cette session dure environ trois mois. Des sessions extraordinaires peuvent également être convoquées à la demande du Conseil de sécurité, d'une majorité des membres des Nations Unies, ou d'un membre si la majorité des membres l'approuve. Une session extraordinaire d'urgence peut aussi être convoquée dans un délai de vingt-quatre heures après réception d'une demande à cet effet émanant soit du Conseil de sécurité à la suite d'un

vote affirmatif de neuf membres de ce Conseil, soit de la majorité des membres des Nations Unies ou d'un membre si la majorité l'approuve.

Les sessions sont ouvertes par le président de la session antérieure (ou par le président de la délégation de son pays) et la première tâche à l'ordre du jour, après la nomination du Comité de vérification des pouvoirs, est l'élection d'un nouveau président pour les douze mois à venir. Il est fermement convenu que le président ne doit pas être un représentant d'une grande puissance. Il est élu par scrutin secret, mais normalement des arrangements privés sont faits avant l'ouverture de la session pour qu'on trouve un candidat qui puisse obtenir une majorité impressionnante des voix.

Les pouvoirs du président sont limités, mais un haut fonctionnaire compétent peut faire beaucoup par son influence personnelle pour aplanir les difficultés d'une session et pour sauvegarder les intérêts de l'Organisation en dépit des pressions des divers groupes d'États.

A côté du nouveau président sont assis le secrétaire général des Nations Unies et le sous-secrétaire général aux affaires de l'Assemblée qui, en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale, joue un rôle analogue à celui du greffier du parlement par rapport à l'orateur de la Chambre des communes.

Après l'élection des vice-présidents et des présidents de Commissions (points suivants de l'ordre du jour), le secrétaire général signale à l'Assemblée générale "toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité a été saisi".

Une fois l'ordre du jour adopté, il y a une discussion générale qui dure souvent plus de trois semaines; à cette occasion, presque tous les États membres présentent les principaux objectifs de la politique de leurs gouvernements sous la forme d'un tour d'horizon des grandes affaires mondiales.

La discussion générale est suivie des rapports du secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC), du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Viennent ensuite les élections des membres de divers conseils, comités et commissions de l'ONU, lorsqu'elles doivent avoir lieu.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont trait à des questions déterminées. Certaines sont connues de longue date et sont reportées d'une année à l'autre. D'autres traduisent le souci qu'ont les Nations Unies d'aborder les problèmes de l'heure et sont ajoutées à l'ordre du jour à la demande du secrétaire général, d'un des organes principaux des Nations Unies ou d'un État membre.

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Comme les activités des Nations Unies touchent plusieurs sinon tous les objectifs et politiques du Canada à l'échelle nationale, le Canada considère les Nations Unies comme un instrument important en vue de réaliser ces objectifs et politiques dans leur contexte international. Depuis la publication d'une étude récente de sa politique étrangère, le Canada a surtout mis l'accent à l'ONU sur les thèmes suivants: Croissance économique, Justice sociale, Qualité de la vie et Paix et Sécurité.

L'attitude du Canada se fonde sur le principe que sa participation active pourra aider les Nations Unies à devenir un instrument efficace de coopération internationale. Le Canada pense également qu'il importe d'appuyer les Nations Unies de façon à ce qu'elles puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte.

Aux Nations Unies, le Canada s'est concentré sur les objectifs suivants:

- (1) contribuer au développement économique et social
- (2) s'efforcer de mettre fin à la course aux armements
- (3) favoriser le maintien et l'établissement de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies
- (4) concilier les objectifs du Canada en Afrique australe
- (5) prendre des mesures pour empêcher la détérioration du milieu humain
- (6) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation pacifique des réseaux de satellites
- (7) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation du fond des mers au-delà des limites de juridiction nationale.
- (8) promouvoir le respect des droits de l'homme, comprenant l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies
- (9) contribuer au développement progressif et à la codification du droit international
- (10) exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies
- (11) contribuer au développement des institutions des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations

## REVUE DES TRAVAUX DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Même si l'Organisation des Nations Unies demeure l'essai le plus hardi de conciliation des différences politiques, économiques et culturelles qui ont si souvent empêché ses Membres d'oeuvrer de façon constructive et concertée à la réalisation de buts communs, les Nations Unies n'en continuent pas moins d'être le reflet exact d'un ordre très imparfait où il est très difficile d'harmoniser les actions des nations. Pour ces raisons, il faut se réjouir des progrès accomplis et ne pas s'étonner des échecs de l'Organisation.

Dans l'allocution qu'il prononçait à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, rappelait avec regret qu'il s'agissait de la dernière session présidée par le secrétaire général U Thant. M. Sharp a rendu hommage à U Thant pour la sénérité et la tenacité exemplaires avec lesquelles il a assumé ses lourdes responsabilités et rempli ses obligations.

Le Canada, a dit M. Sharp, espère que l'on reconnaîtra la République populaire de Chine en qualité de représentante de la Chine. Il a poursuivi en exposant les quatre grands problèmes qui assaillent les Nations Unies. Ainsi la tragédie des conflits armés nationaux et internationaux est d'autant plus terrible que d'innocentes victimes y sont mêlées. M. Sharp a également souligné que l'environnement, le contrôle de l'armement et le désarmement, ainsi que le commerce mondial sont des secteurs où il faut agir de toute urgence.

La première Assemblée générale du second quart de siècle a été marquée par des événements extérieurs aux Nations Unies. La vingt-sixième session a dû s'adapter aux effets du rapprochement entre la Chine et les États-Unis, à la crise monétaire internationale et aux négociations qui ont suivi, à la guerre indo-pakistanaise et aux propositions de règlement britanniques en Rhodésie.

Il est tout à l'honneur des Nations Unies d'avoir commencé ce second quart de siècle en admettant la République populaire de Chine. L'Organisation y voit une représentation plus réaliste du monde et l'occasion de consolider davantage sa position. Il est également tout à l'honneur des membres de s'être entendus relativement sans peine sur le choix de M. Kurt Waldheim d'Autriche, comme successeur d'U Thant au poste de secrétaire général.

Le Canada a été à l'origine de la plus importante résolution adoptée en Première Commission. La résolution priait les deux principaux États nucléaires de prendre séparément ou collectivement des mesures restrictives visant à réduire la puissance et le nombre de leurs essais en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction générale. La résolution canadienne priait également les super-puissances de présenter des propositions précises pour un traité d'interdiction générale à la Conférence du Comité du désarmement. Le Canada a également coparrainé des résolutions traitant des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des études permanentes sur les explosions nucléaires pacifiques entreprises par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En Commission politique spéciale, le Canada a continué d'appuyer les résolutions qui demandaient l'interdiction de la vente d'armes à l'Afrique du Sud, tout en oeuvrant avec d'autres pays occidentaux en vue de l'adoption de mesures pratiques et réalistes touchant l'apartheid. Le Canada a également appuyé la poursuite de l'oeuvre humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en annonçant une contribution de \$1,550,000, soit \$200,000 de plus que l'année précédente.

En deuxième Commission, le Canada a joué un rôle primordial dans la rédaction, la négociation et l'adoption sans opposition d'une résolution sur les ressources en protéines qui constituent un des problèmes urgents des pays en voie de développement. Les représentants canadiens ont également continué à jouer le rôle prépondérant qui était le leur depuis le début des travaux préparatoires à la Conférence sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm en juin prochain. A la lumière du rôle de plus en plus important de l'Organisation des Nations Unies en tant que source d'aide économique internationale, le Canada a participé à trois conférences d'annonce des contributions et s'est engagé à verser une somme de 18 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La Troisième Commission s'est principalement attachée à l'étude des questions touchant la situation sociale dans le monde, la discrimination raciale et l'autodétermination. Le Canada s'est particulièrement intéressé au point intitulé "Les droits humains en période de conflit armé", et a contribué à renvoyer au Comité des droits de l'homme, pour examen, le projet de Convention sur la protection des journalistes, afin d'assurer que sa gestation s'harmonise avec l'évolution récente du droit humanitaire international. Le Canada a également été l'un des pays qui ont tenté, sans succès, de hâter la création du poste de Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. En outre, au cours de l'étude du rapport du Haut commissaire pour les réfugiés, le Canada a annoncé, par l'intermédiaire du président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, son intention de faire un apport supplémentaire de 18 millions de dollars pour secourir les réfugiés pakistanais en Inde.

Le Canada s'est abstenu de voter, en Quatrième Commission, sur les questions politiques les plus importantes touchant la Rhodésie, préférant attendre les conclusions du rapport de la Commission Pearce pour se prononcer. Le Canada a toutefois voté en faveur d'une résolution qui réaffirmait le droit inaliénable des peuples des territoires sous domination portugaise à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Canada a milité avec succès, en Cinquième Commission, pour le maintien du Service de langue française et pour la remise sur pied d'un groupe chargé de conseiller le secrétaire général sur les activités des organes de diffusion du Service de l'Information. Notre pays a conservé une attitude souple et réceptive quant aux propositions de contrôle budgétaire. En raison de l'inflation et de la réévaluation des monnaies, la Commission a présenté un budget total brut de \$213,100,000 soit une augmentation de 10% sur l'année financière 1971.

La protection et la sécurité des missions diplomatiques accréditées auprès des Nations Unies ont fait l'objet de discussions animées en Sixième Commission, surtout à la suite des coups de feu tirés sur la mission soviétique le 20 octobre. Un comité spécial, de caractère officiel, composé de 15 membres dont le Canada, fut chargé d'étudier ce problème de même que d'autres questions auparavant confiées au Comité mixte officieux des relations avec le pays hôte.

Bien qu'en général l'impuissance apparente des Nations Unies à trouver des solutions aux problèmes politiques retienne l'attention du monde, on ne doit pas pour autant oublier que l'Organisation a remporté des succès. Les plans de développement et les programmes de secours revêtent en outre une importance capitale. En aidant les pays moins développés et en offrant une tribune où discuter des problèmes politiques, les Nations Unies ont montré, à leur vingt-sixième session, qu'elles constituent et continueront de constituer une entité durable, surtout si elles peuvent surmonter leurs problèmes financiers et administratifs.

1945	48 États membres	181,8	1945
1946	51 États membres	222,2	1946
1947	52 États membres	211,6	1947
1948	53 États membres	217,2	1948
1949	54 États membres	217,2	1949
1950	55 États membres	184,0	1950
1951	56 États membres	222,2	1951
1952	57 États membres	222,2	1952
1953	58 États membres	222,2	1953
1954	59 États membres	222,2	1954
1955	60 États membres	222,2	1955
1956	61 États membres	222,2	1956
1957	62 États membres	222,2	1957
1958	63 États membres	222,2	1958
1959	64 États membres	222,2	1959
1960	65 États membres	222,2	1960
1961	66 États membres	222,2	1961
1962	67 États membres	222,2	1962
1963	68 États membres	222,2	1963
1964	69 États membres	222,2	1964
1965	70 États membres	222,2	1965
1966	71 États membres	222,2	1966
1967	72 États membres	222,2	1967
1968	73 États membres	222,2	1968
1969	74 États membres	222,2	1969
1970	75 États membres	222,2	1970
1971	76 États membres	222,2	1971
1972	77 États membres	222,2	1972

Tableau financier se trouvant à la page 20

## CONTRIBUTIONS DU CANADA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES 1960 - 1972

### TABLEAU 1

(A) Année*	(B) Contributions du Canada au budget ordinaire des Nations Unies  (en milliers de dollars canadiens)	(C) Quote-part en pourcentage
1960	1,536	3.11
1961	1,860	3.11
1962	2,181	3.12
1963	2,356	3.12
1964	3,115	3.12
1965	2,774	3.17
1966	3,481	3.17
1967	3,588	3.17
1968	3,795	3.02
1969	4,049	3.02
1970	4,557	3.02
1971	4,891	3.08
1972	5,490	3.08

\* Année financière se terminant le 31 mars

## BARÈME DES QUOTES-PARTS

Conformément à une résolution de l'Assemblée générale, les contributions que les États membres verseront au budget de l'ONU pour les années financières 1971, 1972 et 1973 étaient établies selon le barème et l'ordre d'importance suivants:

E.-U.	-	31.52% (plafond de 30%)
URSS	-	14.18%
France	-	6.00%
Royaume-Uni	-	5.90%
Japon	-	5.40%
Chine	-	4.00%
Italie	-	3.54%
Canada	-	3.08%

8 États membres — chacun de 1 à 2%

45 États membres — chacun de 0.05 à 1%

71 États membres — 0.04% (minimum)

## CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Année financière se terminant le 31 mars 1972		Année financière se terminant le 31 mars 1971	
	Montant	Rang	Montant	Rang
<b>A. Contributions fixées</b>				
Nations Unies	5,490	8	4,891	8
OIT	1,170	6	1,072	6
FAO	1,538	7	1,226	7
UNESCO	1,188	8	1,174	8
OMS	2,492	9	2,813 <sup>1</sup>	9
OACI	275	8	259	8
UPU	62	1 (avec 16 autres)	57	1 (avec 15 autres)
UIT	273	7 (avec l'Australie)	245	7 (avec l'Australie)
OMM	86	7	91	7
OMCI	22	16	18	16
AIEA (budget ordinaire)	438	9	351	9
<b>B. Contributions volontaires</b>				
UNFICYP	1,600 <sup>2</sup>	n/a	1,800 <sup>2</sup>	n/a
PNUD	16,320	n/a	15,267	4
HCR	400	n/a	400	n/a
UNICEF (ou FISE)	1,500	n/a	1,200	n/a
UNRWA	1,350	n/a	1,350	n/a
UNITAR	60	n/a	60	n/a
PAM	17,213 <sup>3</sup>	2	16,531 <sup>3</sup>	2 <sup>a</sup>
AIEA (budget d'exploitation)	1	n/a	71	9
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	50	n/a	20	n/a
UNFPA	2,010	n/a	1,016	n/a
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus de la drogue	150	n/a	-----	n/a
Association des Nations Unies au Canada	27	n/a	27	mm n/a

<sup>1</sup> Ce chiffre comprend approximativement \$700,000 payés pour l'année précédente.

<sup>2</sup> Différence entre les dépenses prévues pour le maintien des troupes à Chypre et les paiements reçus des Nations Unies.

<sup>3</sup> Comprend l'apport en espèces et les contributions alimentaires.

## PARTICIPATION DU CANADA AUX ORGANISMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. En tant que membre des Nations Unies, le Canada est représenté à chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à chacune des sept grandes commissions:

Première Commission (Questions politiques et de sécurité)

Commission politique spéciale (Questions politiques qui ne sont pas examinées par la Première Commission)

Deuxième Commission (Questions économiques et financières)

Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles)

Quatrième Commission (Questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes)

\*Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires)

Sixième Commission (Questions juridiques)

*\* A la vingt-septième session de l'Assemblée générale c'est un Canadien, M. Bruce Rankin, qui est le candidat à la présidence de la Deuxième Commission.*

2. Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 33)

Comité spécial chargé d'étudier la situation financière des Nations Unies

Comité des relations avec le pays hôte

Comité des commissaires aux comptes

Comité des contributions

Comité des mesures collectives (ne s'est pas réuni ces dernières années)

Commission du désarmement

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif

Comité consultatif pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Conférence du Comité du désarmement

Comité spécial des fonds extra-budgétaires

Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre États

Comité spécial pour la question de la définition de l'agression

Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale

Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972)

3. Bien que le Canada ne soit pas actuellement membre du Conseil de Sécurité, il fournit du personnel aux organes suivants:

UNMOGIP – Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan

ONUST – Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine

UNFICYP – Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

4. Bien que le Canada ne soit pas actuellement membre du Conseil économique et social, il est représenté dans les organes suivants de cet organisme:

#### A. Commissions techniques

– Commission des stupéfiants

– Commission du développement social

– Commission de la condition de la femme

– Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme (Un de ses membres est canadien et agit en son nom personnel)

#### B. Commissions régionales

– CEPAL Commission économique pour l'Amérique latine

#### C. Comités permanents

– Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST)

– Comité du Programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles

– Membre du Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les réfugiés

5. Le Canada est membre des organes spéciaux suivants:

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance (membre du Conseil d'administration)

UNHCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment:

Conseil du commerce et du développement

Commission des articles manufacturés

Commission des invisibles et du financement lié au commerce

Commission des transports maritimes (mandat expiré en 1970)

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (membre du Conseil d'administration)

UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (membre du Conseil d'administration)

ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. Le Canada est membre des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales suivantes:

AIEA – Association internationale de l'énergie atomique

GATT – Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

BASD – Banque asiatique de développement (membre non-régional)

OIT – Organisation internationale du travail (membre du conseil d'administration)

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (membre du conseil jusqu'à 1971)

Programme alimentaire mondial ONU/FAO – PAM (membre du conseil jusqu'à 1971)

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (membre du conseil d'administration)

OMS – Organisation mondiale de la santé (membre du conseil d'administration)

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (membre du conseil des gouverneurs)

SFI – Société financière internationale (membre du conseil des gouverneurs)

AID – Association internationale de développement (membre du conseil des gouverneurs)







LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01029232 7

CA1 EA71 C16 FRE 1972 STORAGE  
Le Canada a la ... session de  
l'Assemblée générale des Nations  
43277022

